

**Concours : RH-09(24)
Emploi d'été 2025 – Personnel enseignant
AVIS INTERNE-EXTERNE**

Le Conseil scolaire du Grand Nord offre divers programmes d'été à ses élèves dans le domaine de l'Enfance en difficulté. Nous invitons le personnel enseignant intéressé à un emploi d'été à remplir un formulaire de mise en candidature.

Programmes EED : Plein air

Qui ?	Personnel enseignant qualifié en enfance en difficulté
Quand ?	du 4 juillet au 25 juillet 2025 - du lundi au vendredi de 8 h à 16 h avec des nuitées
Où ?	École secondaire Hanmer
Rémunération :	64,02 \$ de l'heure
Superviseure :	Jocelyne Schiewek

Description des tâches :

- Gérer de l'argent comptant et les formulaires variés;
- Préparer l'équipement nécessaire
- Pouvoir bien communiquer;
- Gérer l'assiduité;
- Livrer la programmation à son groupe ciblé;
- Travailler en équipe;
- Assurer la sécurité de tous.

Exigences et qualifications :

- Brevet d'enseignement;
- Carte de qualification de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Éducation de l'enfance en difficulté, partie 1.
- Excursion de canotage de niveau 2
- Pagaie de style canadien niveau 1 (tandem)
- Course en eau vive ou en rivière niveau 1 (tandem) ou certification équivalente
- 500 km et 25 nuits d'expérience en canoë-kayak en milieu sauvage
- Certificat de secourisme en milieu sauvage

Veuillez faire parvenir une copie de votre curriculum vitae par l'entremise du site web avant 12 h le 31 mars 2025 à l'attention de :

Jocelyne Schiewek
Direction des services à l'élève
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794
Courriel : emplois@grandnord.ca

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Selon les règlements de l'Agence de revenu du Canada, les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), à l'Assurance emploi (AE) et à l'impôt sur le revenu seront retenues sur toute rémunération.

Francine Vaillancourt, présidente

Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.